

## 40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVES

### Groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'amélioration de notre système de formation professionnelle continue, construit par la loi de 1971 faisant suite aux événements de mai 68, constitue l'un des enjeux majeurs du développement économique et social de notre société. Dans le contexte de crise économique actuel, le renforcement de l'accès des salariés à la formation continue est un enjeu majeur, tant pour les salariés que pour le développement économique du pays.

Deux ans après la promulgation de la loi qui a réformé la formation professionnelle, il est encore trop tôt pour dresser un bilan complet de sa mise en œuvre. Malgré cet écueil, l'avis du Conseil permet de répondre de manière convaincante, sans éviter les débats, aux critiques récurrentes faites à notre système de formation professionnelle, qui bénéficie de solides atouts. Il fixe des orientations, destinées notamment à lutter contre les inégalités d'accès à la formation que connaissent en particulier les salariés peu qualifiés, les demandeurs d'emploi ou les salariés des TPE-PME. Nous partageons la plupart des préconisations faites par le présent avis, notamment celles consistant à faire des universités un acteur à part entière de la formation continue.

En revanche, l'avis laisse certaines questions en suspens que nous espérons aborder dans les prochains travaux du Conseil.

Bien que l'avis souligne, à juste titre, la faiblesse de la régulation de l'offre de formation, et propose la mise en ligne d'un « référentiel qualité des organismes de formation », les modalités d'un véritable contrôle qualité restent posées, ainsi que la question des modalités de certification des formations délivrées par les organismes. Nous ajoutons que la place accrue des universités dans la formation professionnelle doit s'accompagner d'une meilleure reconnaissance diplômante de l'ensemble des formations délivrées par les organismes, afin d'éviter le risque d'un système à deux vitesses, nuisible à leur reconnaissance sur le marché du travail.

L'avis évoque la nécessité de mieux articuler formation initiale et formation continue. Nous nous félicitons que l'avis ne tombe pas dans le piège consistant à considérer toute formation initiale comme déconnectée des enjeux du marché du travail, même si nous aurions préféré qu'une place plus importante soit faite à l'enseignement public professionnel et aux formations initiales professionnelles. L'importance du phénomène de reconversion professionnelle avant 25 ans interroge, par ailleurs, sur l'articulation des dispositifs.

Comme l'a démontré l'avis, l'accès à la formation continue reste fortement corrélé au niveau de formation initial. Renforcer l'accès des salariés les moins qualifiés à la formation continue est de ce point de vue prioritaire, tout comme la mise en place d'un véritable droit à la formation initiale différé, mais cette démarche ne saurait faire oublier la nécessité de renforcer parallèlement l'accès préalable de tous à la formation initiale. Il n'est, en effet, pas acceptable que la part de jeunes accédant à une qualification soit en

diminution ces dernières années, malgré la crise. C'est en marchant sur ses deux jambes, une formation initiale qualifiante de haut niveau, et une formation continue adaptée aux besoins des salariés, que notre pays pourra relever le défi de la qualification. Nous souhaitons que la question du renforcement de l'accès des jeunes à une formation initiale fasse l'objet d'approfondissements dans les travaux du Conseil.

Enfin, nous partageons le souhait du groupe environnement et nature de réfléchir à l'adaptation du contenu de l'offre de formation, tant initiale que continue, aux métiers liés à la conversion écologique de l'économie et à ses évolutions techniques.

Malgré ces réserves, qui sont autant d'invitations à aborder de nouveau ces questions, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté en faveur de l'avis.